

Recherche interventionnelle et collaborative :

« Vivre avec son logement après un parcours sans domicile :

Pour un accompagnement global des familles monoparentales sans domicile »

Synthèse du rapport de recherche : principaux résultats

13 septembre 2023

Auteurs du rapport : Trévidy F., Pougheon D., Ngo Mbanga F., Coulibaly Koama A., Niahoué E.C., El Oubnani M., Rosales A., Cuvilliez P., Le Guen M., Cocot J.P., Niati A., Gagnayre, R.

Porteur du projet :

ESH Antin Résidences (Groupe Arcade Vyv). Directeur Général : Laurent Lorrillard ;
Responsable du DSU chargée du suivi : Leïla Ben Boudaoud

CPH Arcade Vyv : Directeur Général : Jacques Wolfrom

Financeurs de la recherche : CGLLS (Fonds de Soutien à l'Innovation) ; Fédération des ESH (Fonds pour l'Innovation sociale) ; **Financeurs de l'intervention :** Action Logement Services ; Etat (10 000 logements HLM accompagnés).

Prestataires de recherche :

ALFI (Groupe Arcade Vyv). Délégué Général : Guillaume Brugidou

LEPS UR 3412. Directeur : Rémi Gagnayre (superviseur scientifique de la recherche) ; UFR de Santé, Médecine et Biologie Humaine, Université Sorbonne Paris Nord, Campus de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin, 93017 Bobigny cedex

Equipe de recherche :

Chercheurs du LEPS et de l'ALFI : Frédérique Trévidy (Directrice d'Ingénierie sociale à l'ALFI, Chercheuse associée au LEPS, coordinatrice de la recherche) ; Dominique Pougheon (Enseignante, chercheuse du LEPS ; chargée de recherche) ; Rémi Gagnayre (Professeur et Directeur du LEPS, superviseur scientifique)

Co-chercheurs participant au groupe de recherche :

Locataires ayant vécu sans domicile et relogés dans du parc social d'Antin Résidences :
François, Ngo Mbanga ; Aminata Coulibaly Koama, Eva-Charlotte Niahoué ;

Travailleurs sociaux de l'ALFI ayant participé au projet « sortie d'hôtel » : Hada Rosales,
Mohcine El Oubnani,

Résidents de pension de famille ayant une expérience de recherche collaborative : Marcel Le
Guen, Jean-Paul Cocot, Patrick Cuvilliez.

Coordinateur social de pension de famille ayant une expérience de recherche collaborative :
Abdelaziz Niati

Autres membres du comité de recherche (comité élargi) : Laurence Fond-Harmant (sociologue de la santé, LEPS USPN ; ACSEA Luxembourg), Marie Makdessi Peyronnie (psychologue), Antonella Bonafos, (psychiatre, GHU Paris psychiatrie et neurosciences), Mélanie Gervais (Directrice de la Plateforme sociale, ALFI), Cécile Petitot (Directrice des pensions de famille, ALFI), Guillaume Brugidou (Délégué Général, ALFI)

Réalisateur des documentaires : François Havez

Terrain de recherche : Les logements sociaux gérés par Antin Résidences en Ile de France

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE.....	5
PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	10
Penser autrement l’accompagnement au logement des familles monoparentales : nouvelles pistes conceptuelles	10
Les objectifs de la recherche collaborative auprès des familles monoparentales du parc social.....	13
RESULTATS	14
Les capacités liées à l’identité-logement des familles monoparentales.....	14
Les facteurs de conversion dans le cadre de l’intervention « sortie d’hôtel ».....	16
DISCUSSION.....	24
Trois mécanismes constitutifs de l’accompagnement global	24
Proposer un accompagnement global tenant compte des mécanismes	26
Eclairer les liens avec les plateformes d’accompagnement du LDA	27
Elargir le dispositif « Un chez soi d’abord » aux familles monoparentales.....	30
CONCLUSION	32

INTRODUCTION

Sur la base du modèle « Housing First » (HF) lancé aux Etats Unis depuis 1992 (Tsemberis, 2000), un programme expérimental nommé « un chez soi d'abord » a été mené entre 2011 et 2016, dans quatre villes de France (Tinland, et al., 2013). Il visait des personnes sans abri, souffrant de pathologies mentales en proposant un accès direct à un logement ordinaire, avec un accompagnement au domicile, renforcé et pluridisciplinaire.

Forts des résultats positifs de cette expérimentation, les pouvoirs publics élargissent le déploiement du *Logement d'Abord* (LDA), auprès des personnes sans domicile, quelque-soit leur état de santé mentale. Le plan LDA a été mis en œuvre par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), sur la période 2018-2022 puis reconduit sur la période 2023-2027.

Toutefois ce déploiement du LDA, s'étend bien au-delà du public initial du HF, en ciblant des personnes sans domicile ou en difficulté de logement (et non sans-abri) qui ne présentent pas nécessairement des troubles psychiatriques. La manière d'accompagner ces publics dans le LDA reste une question d'actualité et se cherche encore (FAP, 2022). D'un point de vue théorique, le modèle initial du HF avait permis de formaliser un accompagnement pluridisciplinaire, centré sur la personne et basé sur le concept de rétablissement (Pleace, 2016). Or, ce concept s'appliquant principalement à des publics vivant avec une maladie mentale (Anthony, 1993) ne vaut plus lorsqu'il s'agit d'appréhender l'accompagnement auprès d'un public non concerné par ce type de pathologies.

Accompagner un ménage pour qu'il puisse accéder et vivre le mieux possible dans un logement pérenne après un parcours sans domicile revient à s'interroger sur le rapport entre la « transformation identitaire » produite par l'accès au logement, et la « transformation au sein du logement » générée par cette transformation de soi. Selon le concept d'identité-logement (Trévidy et al., 2015), la personne entretient un rapport identitaire et rétroactif avec son logement qui se modifie selon une temporalité qui lui est propre et selon les apprentissages qu'elle réalise. La construction de cette identité-logement peut amener la personne à modifier ses perceptions, ses projections, à développer de nouvelles habitudes, de nouveaux projets, et ainsi de suite.

Pour envisager autrement l'accompagnement, ce concept est associé à l'approche par les capacités (Sen, 1993), définie comme le fait « d'être capable » de se réaliser ou de réaliser des actions dans la société, en tenant compte des ressources disponibles et des possibilités de conversion de celles-ci en opportunités. La transformation de plusieurs capacités en fonctionnements choisis par la personne, peut alors lui permettre d'exister en société selon un mode de vie qui lui convienne. Questionner « l'accompagnement global » des personnes ciblées par le LDA, reviendrait à s'interroger sur les opportunités que cet accompagnement offre ou entrave, pour que chacune d'entre elles puisse développer des capacités liées à son identité-logement, en accord avec ses ressources, ses valeurs et ses choix.

S'appuyant sur les 10 capacités que Matha Nussbaum (2012) a défini comme centrales pour une société respectant la dignité humaine, une étude préliminaire menée en pension de famille (Trévidy et a., 2023) a permis de dresser une première liste de capacités liées à l'identité-logement des résidents.

La recherche décrite dans ce rapport, cible particulièrement les familles monoparentales ayant vécu sans domicile et logées dans le parc social d'Antin Résidences. Cette recherche s'adosse aussi à une intervention réalisée au sein du Groupe Arcade Vyv ayant permis de reloger et d'accompagner des ménages depuis l'hôtel vers le logement social. Elle cible dans ce cadre, les professionnels de l'ALFI, de la Croix Rouge Française et d'Antin Résidences impliqués dans l'accompagnement et l'accès au logement des ménages. La recherche est collaborative et associe les personnes concernées (locataires et professionnels) à la réalisation du protocole.

CONTEXTE

Pour le Logement d'abord, un accompagnement qui se cherche encore

L'accompagnement des ménages ayant accédé au logement est un axe primordial dans le modèle Housing First. Cet accompagnement doit être centré sur la personne, respectant ses choix et sa temporalité, et doit répondre de manière pérenne et pluridisciplinaire à ses besoins (Pleace, 2016).

Toutefois, bien que les moyens pour l'accompagnement aient été renforcés sur certains territoires concernés par le Logement d'Abord (LDA), plusieurs difficultés ont été relevées dans

le cadre de son déploiement (FAP, 2022)¹. Des acteurs, dont certains bailleurs sociaux, exigent par exemple, un accompagnement systématique des personnes quelle que soit leur situation, ne permettant pas une modulation selon les besoins. Par ailleurs, les accompagnements réalisés dans des logements non regroupés (dans le diffus) sont rarement pluridisciplinaires et se limitent à de l'accompagnement social des ménages par des travailleurs sociaux, dans le cadre de mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ou bien d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). **L'aspect santé n'est pas suffisamment pris en compte témoignant du manque de pluridisciplinarité de cet accompagnement.** Des difficultés sont également rencontrées du fait du manque de pérennité de l'accompagnement pour des ménages logés dans des logements sociaux classiques. Le passage de relai avec les services de droit commun est difficile en raison de la saturation des services sociaux prolongeant des délais d'attente pour des rendez-vous, auprès de ménages dont certains sont encore en situation de précarité (FAP, 2022).

Ces difficultés relevées ont amené la Fondation Abbé Pierre à recommander « *la mise en œuvre d'un accompagnement social correctement dimensionné, global et porteur d'une réelle technicité [...] afin de répondre aux besoins des personnes rencontrant d'importantes difficultés (femmes victimes de violence, personnes en souffrance psychique, sortants d'institutions, etc.)* » (FAP, 2022, p127-128).

Au vu des difficultés contextuelles d'accès au logement pour les personnes sans domicile d'une part, et de l'importance de développer une réflexion sur l'accompagnement global des publics relogés d'autre part, une intervention est menée au sein du Groupe Arcade Vyv. Cette **intervention servira de terrain à notre recherche collaborative**, sur le volet des pratiques et des partenariats entre acteurs pour un accompagnement global des publics dans le cadre du logement d'abord.

¹ Fondation Abbé Pierre. (2022). *27e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022* | Fondation Abbé Pierre (27; p. 366). Fondation Abbé Pierre. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2022_web.pdf

Une intervention « sorties d'hôtel » pour un accompagnement vers le logement social

Cette intervention vise à reloger dans le logement social classique des personnes sans domicile logées dans des hôtels sociaux et à les accompagner tout au long de leur parcours de relogement et après leur installation dans le logement.

Plus précisément, il s'agit d'accompagner vers et dans le logement, des ménages hébergés à l'hôtel exclus des circuits classiques d'attribution (en raison de leurs ressources et de leur situation sociale et administrative) pour fluidifier leur accès au logement social, leur appropriation du logement et leur intégration dans leur quartier et leur environnement.

L'intervention se déroule sur les années 2020 et 2021. L'objectif quantitatif initial est de reloger 90 ménages sur deux ans. Les partenaires financiers du projet sont Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) dans le cadre du programme « 10 000 logements accompagnés », pour une subvention de 60 000 €, ainsi qu'Action Logement Services pour un financement de 65 000€.

Le partenariat opérationnel est composé de :

- ✓ Antin Résidences, Entreprise Sociale pour l'Habitat du groupe Arcade Vyv, implantée en Ile de France ;
- ✓ L'ALFI, association du groupe Arcade Vyv, gérant des résidences sociales pour jeunes actifs et de pensions de famille. L'ALFI dispose notamment d'une plateforme sociale qui a pour mission d'accompagner les publics logés au sein des résidences. Les travailleurs sociaux sont également chargés d'accompagner les résidents jeunes actifs dans leur relogement vers le parc social d'Antin Résidences grâce à un conventionnement entre les deux partenaires pour 42 relogements annuels. Le pôle Accompagnement social effectue aussi des missions d'accompagnement vers et dans le logement pour d'autres bailleurs sociaux.
- ✓ La Croix Rouge Française, disposant d'un pôle régional et de plateformes départementales d'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel. Plusieurs travailleurs sociaux interviennent auprès des ménages dans les hôtels ou en centre d'hébergement d'urgence.
- ✓ Action logement, pour la mise à disposition d'une partie de son contingent de logements.

Le partenariat est mis en mouvement par un rapprochement de l'offre des logements proposés par Antin Résidences aux besoins des ménages suivis par la Croix Rouge à l'hôtel et par l'accompagnement réalisé par l'ALFI à partir du relogement et pendant les premiers mois au sein du logement. Plusieurs phases sont identifiées par les partenaires : une première de **diagnostic** des besoins à l'hôtel par le *Pôle Régional* de la Croix Rouge, une deuxième d'**accompagnement au relogement**, assurée par la *Plateforme sociale* de l'ALFI et une troisième de **sécurisation de l'installation** (localisation et loyers adaptés) assurée par l'ALFI en lien avec Antin Résidences, pour que le ménage puisse se maintenir dans le logement.

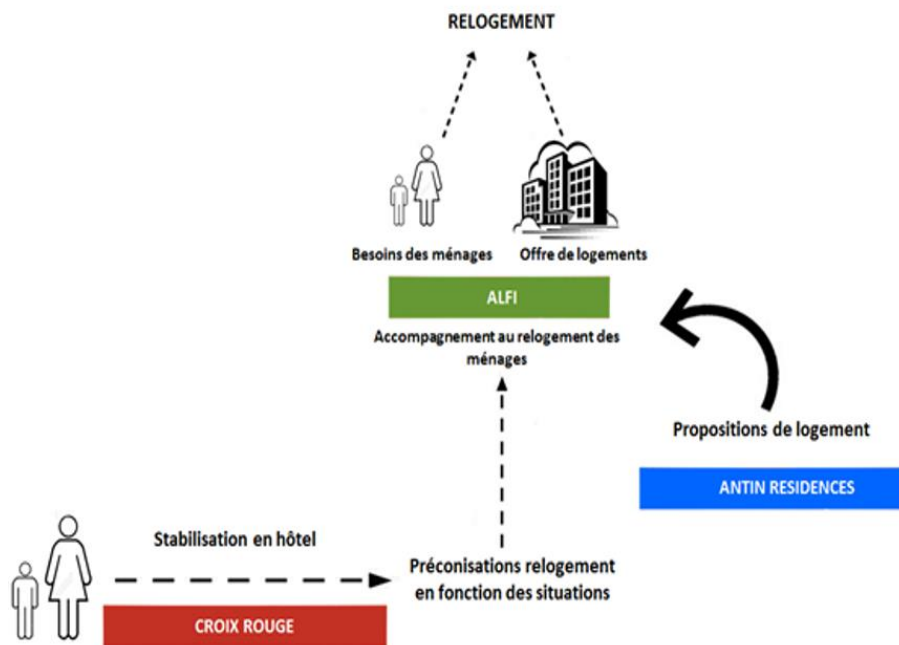


Figure 3 : Une intervention tripartite pour un accompagnement dans le cadre de la « sortie d'hôtel » (Annexe 1)

Plus précisément, la Croix Rouge est chargée d'accompagner les publics à l'hôtel et de proposer des candidatures au relogement. L'ALFI accompagne la Croix Rouge dans le montage de ces dossiers de candidature pour qu'ils soient conformes aux attentes du bailleur social. Antin Résidences propose des logements sur le contingent d'Action Logement ou bien sur son parc ne faisant plus l'objet de réservations. Après attribution, l'ALFI accompagne les ménages dans leur logement pendant des durées variant de 3, 6 ou 9 mois. Selon le bilan de l'ALFI (Annexe 1), l'accompagnement concerne : l'appropriation du logement et l'ancrage dans le territoire, le soutien à l'emploi, l'aide à la gestion budgétaire, l'aide aux démarches administratives, le

soutien moral, l'écoute, l'accompagnement pour les enfants, l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement social.

Au total 99 logements ont été proposés par le bailleur social sur deux ans. La pandémie de la COVID_19 a impacté le taux de rotation des logements au sein du parc social, en 2020 et 2021, expliquant la baisse des propositions par rapport à l'objectif fixé consistant à effectuer 45 relogements par an. Car chaque proposition ne correspond pas nécessairement à un relogement, les écarts étant parfois importants avec les possibilités et les besoins des ménages suivis à l'hôtel. Par exemple, les petites typologies de logements ont davantage de risques d'être inadéquates que les grandes, en raison de la **composition familiale des ménages**. Ainsi, 44% des studios proposés ont été rendus au bailleur, et 40% des T2. A l'opposé, 68% des T3, 70% des T4 et 100% des T5 ont été attribués.

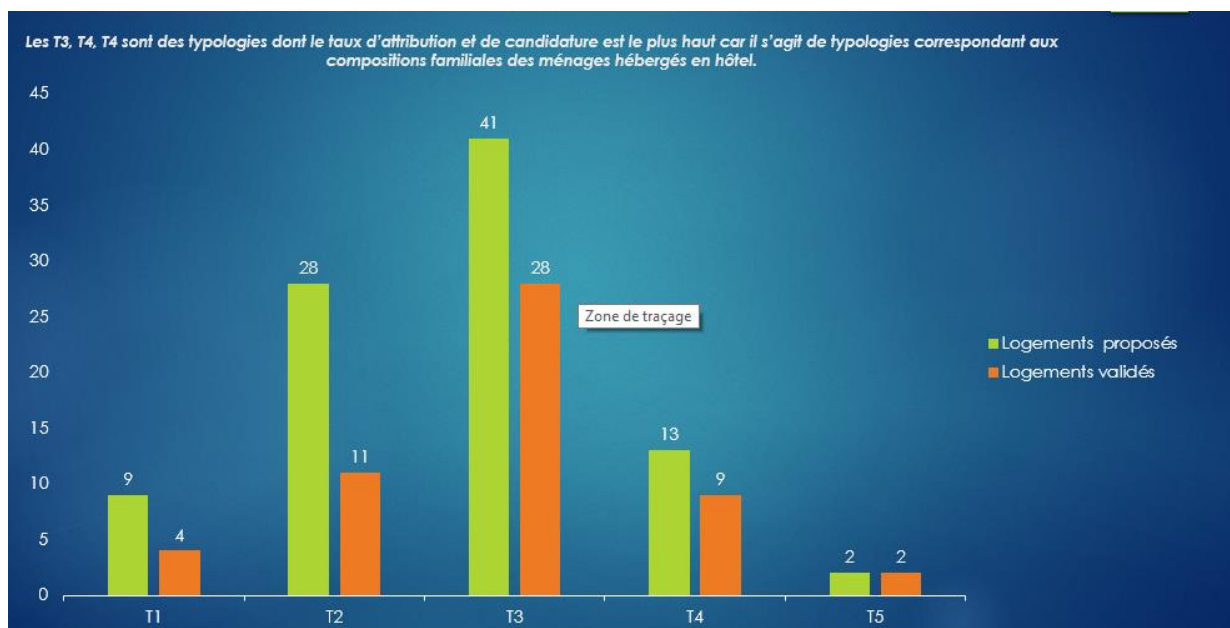


Figure 4 : Ecart entre logements proposés et logements attribués selon les typologies (Annexe 1)

Au total 37% des logements ont été rendus à Antin Résidences, faute de candidature adéquate (coût du logement, typologie, situation géographique). 14% des candidatures proposées par l'ALFI ont été refusées par le bailleur social avec 13 refus en 2020 et 4 refus en 2021. La diminution des refus entre 2020 et 2021 est expliquée par une amélioration de l'étude des dossiers en amont en lien avec la réglementation du logement social ; par un meilleur

accompagnement des ménages (anticipation des visites du quartier et du logement ; préparation budgétaire etc.)

Au total, 49% des logements proposés par le bailleur ont été attribués aux ménages. Au final, 57 ménages ont pu être relogés sur le parc social d'Antin Résidences et accompagnés par l'ALFI, soit 63% de l'objectif initial. La durée moyenne des suivis sociaux dans le logement est de 7,5 mois, durée modulée selon les situations des ménages et leurs besoins d'être accompagnés. En fin de projet, parmi les 57 ménages relogés, on compte 1 famille en impayé de loyer avec passage en contentieux.

Ce bilan permet en partie, de mesurer l'efficacité de l'intervention à partir d'indicateurs tels que « le nombre de propositions de logements » et « le nombre de relogements effectifs », ou encore à partir de « la durée moyenne d'accompagnement » et « les impayés de loyers ».

Toutefois, ces indicateurs ne permettent pas de rendre compte de l'impact de cette intervention sur les changements perçus par les personnes relogées, en termes d'estime de soi, de santé pour soi et ses enfants, d'appropriation du logement, de qualité de vie, d'évolution professionnelle. De plus, les résultats chiffrés ne peuvent éclairer le ressenti et l'opinion des professionnels sur l'intervention, pour proposer des améliorations au processus de relogement et d'accompagnement des ménages dans ce type de dispositif.

Pour aller plus loin dans l'analyse, il convient de poser les bases d'une recherche permettant de partir du point de vue des personnes concernées soit par leur situation de vie sans domicile et de relogement dans le parc social, soit par leur implication professionnelle dans le dispositif.

Cette recherche ciblera particulièrement le public des familles monoparentales initialement sans domicile et relogées dans le parc social d'Antin Résidences.

PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Penser autrement l'accompagnement au logement des familles monoparentales : nouvelles pistes conceptuelles

Une étude préliminaire en pension de famille pour une nouvelle approche conceptuelle de l'accompagnement global

Pour proposer une nouvelle orientation conceptuelle de l'accompagnement des personnes isolées logées dans le cadre du Logement d'abord, une recherche collaborative (Havez, 2020 ; Havez, 2022)^{2 3} avait été menée en pension de famille auprès de résidents anciennement sans domicile et auprès d'intervenants sociaux (Trévidy et al, 2022 ; Trévidy et al., 2023)^{4 5} (Annexes 2 et 3). Elle reposait sur le concept d'Identité-Logement (Trévidy et al, 2015)⁶ issu de la psychologie environnementale (Moser, 2009)⁷, permettant l'étude de la relation de l'individu avec son environnement, en termes de perceptions, de comportements, et d'apprentissages. *L'Identité-Logement est une forme d'identité, située plurielle et construite (Mucchielli, 2021)⁸, que l'individu développe dans son rapport au logement. La façon de percevoir son logement, ses espaces, ses meubles ou ses objets, dépend de cette singularité identitaire propre à chaque habitant, et influencée par ses valeurs, par ses connaissances, et par ses émotions. L'identité-logement va orienter les manières de se projeter dans son logement, de s'y installer, de s'y comporter et de créer son chez soi. Et par ricochet, les personnalisations et usages déployés par la personne au sein de son espace de vie vont lui permettre de s'y définir et de faire évoluer cette identité* (Trévidy et al., 2023).

L'identité-logement prend sa source dans le logement mais s'étend toutefois bien au-delà, au sein de l'environnement social, spatial et temporel dans lequel se situe l'individu. Le modèle

² Havez, F. (Réalisateur). (2020). *Le logement d'abord. Une recherche collaborative en pensions de famille Alfi*. https://www.youtube.com/watch?v=OzXlPdM_XQc

³ Havez, F. (Réalisateur). (2022). *Dehors-Dedans* [Documentaire]. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=305362.html

⁴ Trévidy, F., Benoist, Y., Cocot, J.-P., Cuvilliez, P., Le Guen, M., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., & Gagnayre, R. (2022). Construire son Identité-logement après un parcours sans domicile : Une recherche participative en pension de famille. *Revue française des affaires sociales*, 3, Article 3. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.223.0181>

⁵ Trévidy, F., Guen, M. L., Cuvilliez, P., Cocot, J.-P., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., Benoist, Y., & Gagnayre, R. (2023). Pour un accompagnement global en pension de famille : L'apport des capacités d'Identité-Logement. *Sciences et actions sociales*, 19, Article 19. <https://journals.openedition.org/sas/3290#quotation>

⁶ Trévidy, F., d'Ivernois, J.-J.-F., Mourad, J.-J., Brugidou, G., & Gagnayre, R. (2015). Une modélisation de l'identité-logement pour une éducation de la personne âgée au risque de chute à domicile. *Education Thérapeutique du Patient - Therapeutic Patient Education*, 7(1), Article 1. <https://doi.org/10.1051/tpe/2015001>

⁷ Moser G. (2009). *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*. De Boeck.

⁸ Mucchielli, A. (2021). *L'identité*. Presses Universitaires de France.

écologique de Bronfenbrenner (1979)⁹ appréhende le développement de l'individu selon un système environnemental complexe, composé de plusieurs niveaux socio-spatiaux allant de l'ontosystème au macrosystème, intégrant également une dimension temporelle transversale (chronosystème). L'individu se situe au cœur des systèmes imbriqués.

Les interrelations développées entre la personne et son écosystème vont avoir une influence, sur son identité-logement, par exemple sur son sentiment de sécurité, lorsque la pérennité du logement est confirmée (chronosystème) ou encore sur ses changements d'habitudes et de perceptions permettant de mieux se sentir chez-soi, lorsque l'environnement social est favorable (Trévidy et al., 2023).

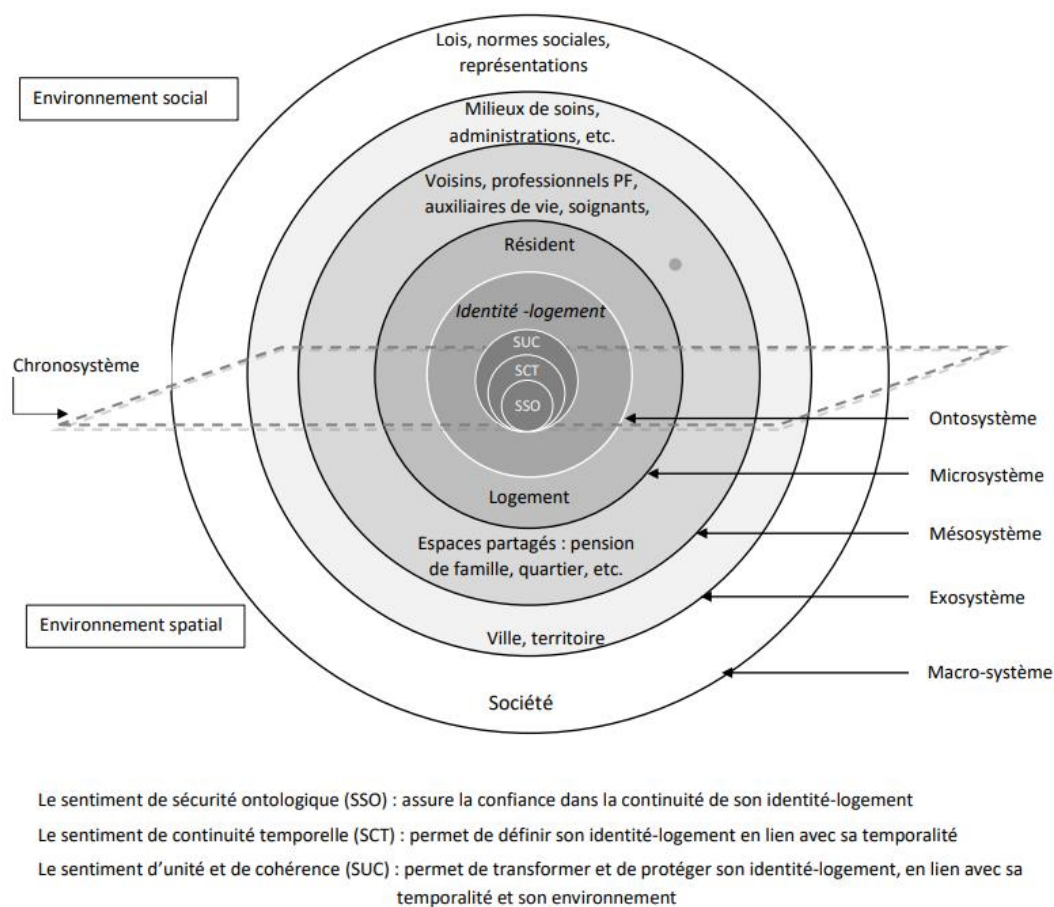


Figure 7 : Ecosystème centré sur l'identité-logement en pension de famille

Source : Trévidy et al, 2023

⁹ Bronfenbrenner U. (1979). *The ecology of human development : experiments by nature and design*. Harvard

Dans cette étude sur l'accompagnement global en pension de famille, le concept d'identité-logement avait été articulé avec l'approche par les capacités (Trévidy et al., 2023). Selon Sen, (1999)¹⁰, la capacité est la capacité d'un individu et sa liberté à utiliser les ressources à disposition, pour choisir son propre mode de vie. Cette approche avait permis de questionner l'environnement des pensions de famille au regard des ressources et des conditions d'accès à ces ressources pour que les résidents puissent développer leurs capacités d'identité-logement.

Les résultats issus de cette première étude constitués d'une liste de capacités liées à l'identité-logement d'une part et des facteurs de conversion des ressources qui pourraient respectivement favoriser ou limiter le développement de ces capacités d'autre part (Trévidy et al., 2023), ont servi de cadre conceptuel pour une autre recherche collaborative menée auprès des familles monoparentales dont les résultats sont présentés ci-après.

Les objectifs de la recherche collaborative auprès des familles monoparentales du parc social

Une recherche collaborative est menée au sein du Groupe Arcade Vyv impliquant les bailleurs sociaux CPH et Antin Résidences, ainsi que l'association ALFI, en partenariat avec le LEPS de l'Université Sorbonne Paris Nord (Havez, 2023g)¹¹.

En tenant compte de ce nouveau cadre conceptuel et des travaux antérieurs (Trévidy et al., 2023), cette recherche consiste à **questionner l'accompagnement global mené auprès des familles monoparentales initialement sans domicile et relogées dans le parc social au regard du développement de leurs capacités d'identité-logement.**

Deux objectifs contributifs permettent de répondre à cette problématique de recherche.

Le premier vise à comprendre comment les familles monoparentales ayant connu un parcours sans domicile construisent leur maintien dans un logement durable, au regard de leur identité-logement. La résolution de cet objectif permettra d'adapter la liste initiale des **capacités**

¹⁰ Sen A. (1999), *Development as freedom*, Knopf

¹¹ Havez, F. (Réalisateur). (2023g). *Un toit pour toi, mon enfant ... De la rue au logement pour des familles monoparentales.* <https://www.youtube.com/watch?v=VMXeRI9dntU>

d'identité-logement (Trévidy et al, 2023) **aux familles monoparentales** relogées dans le parc social.

Le deuxième objectif est de **questionner l'accompagnement proposé aux ménages**, en tenant compte des capacités d'identité-logement. Ceci permettra d'identifier des **facteurs de conversion qui favorisent ou limitent le développement de ces capacités**, au sein de leur écosystème.

Les résultats de cette étude collaborative permettront ainsi de proposer de nouvelles pistes de réflexion aux professionnels pour l'accompagnement global des familles monoparentales lors de leur parcours entre hébergement et logement, mais aussi de formuler des recommandations concrètes pour un accompagnement global favorable au développement de leur identité-logement. Ces propositions seront formalisées dans le contexte de l'intervention « sortie d'hôtel » menée au sein du Groupe Arcade Vyv.

RESULTATS

Les résultats sont présentés en deux parties selon les deux objectifs préalablement définis.

Les capacités liées à l'identité-logement des familles monoparentales

La première partie présente la liste des 10 capacités de base pour le développement de l'identité-logement chez les familles monoparentales ayant vécu sans domicile et ayant accédé au logement social (résultats de l'objectif 1). Les capacités ne renvoient pas uniquement à la responsabilité de la famille mais bien aux conditions qui la rendent capable de se réaliser et de s'épanouir dans son logement, selon des choix de vie qui lui conviennent.

Ces 10 capacités sont décrites selon leurs caractéristiques principales, lesquelles correspondent aux thèmes principaux émergeant de l'analyse du corpus des familles monoparentales.

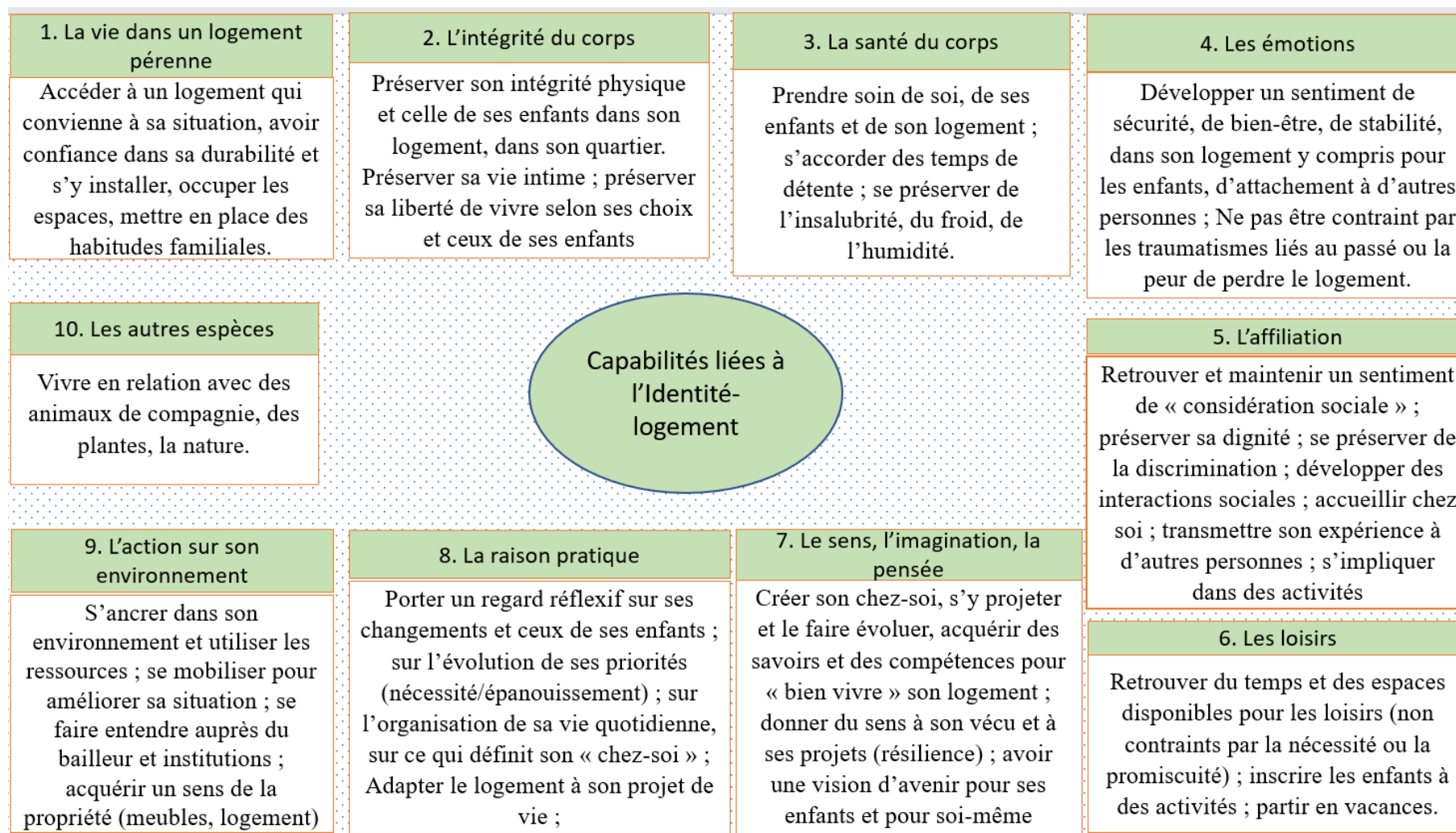


Figure 11 : Caractéristiques des capabilités liées à l'identité-logement, pour des familles monoparentales initialement sans domicile et ayant accédé au logement social.

Les facteurs de conversion dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel »

Une synthèse des résultats présente les facteurs de conversion positifs ou négatifs qui respectivement favoriseraient ou limiteraient les opportunités de développer des capacités liées à l'Identité-Logement (IL).

Ces facteurs de conversion sont de type **temporel, spatial, social, et personnel**. Ils sont répartis par niveau de **ressources systémiques** (microsystème, mésosystème/exosystème, macrosystème)

L'exosystème et le mésosystème sont regroupés pour plus de lisibilité. En effet, les ressources présentes sur le territoire ou sur la ville (exo) sont parfois difficiles à distinguer des ressources de proximité (mésosystème), et interagissent en interdépendance. Par exemple, certaines ressources du bailleur social peuvent être classées dans les deux systèmes. Ainsi, le conseiller social dépendant de l'agence de gestion locative du territoire peut être impliqué dans les commissions d'attribution du secteur qui vont interagir sur la situation du candidat-locataire (exosystème), mais il peut aussi effectuer des visites au domicile, en interrelation directe avec le locataire (microsystème).

Les tableaux suivants présentent les types facteurs par niveau de ressources systémiques. La liste n'est pas exhaustive mais permet de donner une photographie des principaux facteurs identifiés, obtenus en triangulant l'analyse des données issue des professionnels et celles provenant des familles monoparentales.

Tableau 2 : Les facteurs de conversion temporels

	Facteurs de conversion temporels positifs	Facteurs de conversion temporels négatifs
Macrosystème	Améliorer la fluidité d'accès au logement social pour les familles hébergées (intervention « sortie d'hôtel »)	Durée longue de régularisation des familles Durée longue de vie à l'hôtel Délai long des administrations pour accorder certains agréments (type DALO) attendus par les bailleurs sociaux (parfois 18 mois). Manque de pérennisation de ce type d'intervention (« sortie d'hôtel ») car financements obtenus par appel à projets.
Mésosystème et Exosystème	<p>En hébergement : préparation du « dossier logement » des familles pour une meilleure réactivité de transmission au bailleur social.</p> <p>Travail partenarial en amont de la commission d'attribution (avoir toutes les informations nécessaires pour soutenir la demande de logement)</p> <p>Besoin de temps pour améliorer les pratiques et pour percevoir l'efficacité de l'intervention : amélioration du travail en commun ; plus grande rapidité et réactivité</p> <p>Besoin d'une pérennité de l'intervention : capitalisation sur le retour d'expérience pour améliorer les pratiques inter-partenariales ; possibilité de moduler le temps d'accompagnement des familles selon le besoin ; possibilité d'avoir un flux continu de propositions de logements.</p>	<p>Soudaineté de la proposition de logement : délais courts pour prendre la décision nécessitant une grande capacité d'adaptation au changement. Besoin d'anticiper avec la famille.</p> <p>Retard des travaux de rénovation du logement loué à la famille.</p> <p>Décalage temporel entre la demande de financement pour le mobilier et l'installation de la famille dans le logement.</p> <p>Durée plus longue pour un Rdv avec un travailleur social (TS) du secteur plutôt qu'avec le TS qui accompagne la famille au domicile.</p>

<p>Microsystème</p>	<p>Anticipation du relogement dès l'hébergement : possibilité donnée à la famille de se projeter ; priorités et objectifs à fixer avec elle à l'hôtel puis au domicile.</p> <p>Pérennité du logement proposé à la famille</p> <p>Démarrage de l'accompagnement de la famille au domicile dès l'état des lieux.</p> <p>Au domicile, se projeter, parfois grâce aux enfants (l'inscription à l'école y participe),</p> <p>Durée limitée et modulable de l'accompagnement au domicile : fin de l'accompagnement à prévoir et à acter avec la famille (lâcher la main) ; possibilité d'ajuster la durée de l'accompagnement aux besoins de la famille.</p>	<p>Durée limitée de l'accompagnement à 9 mois maximum après l'accès au logement : parfois difficile de « lâcher » la famille</p>
---------------------	--	--

Tableau 3 : Les facteurs de conversion spatiaux

	Facteurs de conversion spatiaux positifs	Facteurs de conversion spatiaux négatifs
Macrosystème	<p>En hébergement : espaces pour l'accueil et le développement des enfants, pour cuisiner et se restaurer, pour la mise en place d'ateliers collectifs d'apprentissage destinées aux parents.</p> <p>En hébergement : espaces dédiés aux permanences de travailleurs sociaux et matériel à disposition pour recevoir les familles et traiter les dossiers administratifs (ex : compléter la demande de logement)</p> <p>Plus grande disponibilité de logements sociaux permise par l'intervention, pour favoriser les sorties d'hôtels.</p>	<p>Hôtels sociaux non adaptés aux familles : peu ou pas d'espace appropriés pour le développement des enfants et le bien-être de la famille (ex : espaces exigus, promiscuité, insalubrité, nuisibles).</p> <p>Saturation de l'hébergement</p> <p>Eparpillement des lieux pour dormir, pour scolariser ses enfants, pour travailler, provoqué par le dispositif actuel du 115 (lieu d'hébergement non stable)</p> <p>Manque de solutions de logements (pérennes ou même provisoires)</p>
Mésosystème et Exosystème	<p>Prise en compte du lieu de travail et du lieu de suivi médical dans la proposition de logement à la famille (critères à mettre comme prioritaires dans le rapport social).</p>	<p>Sur le territoire d'Ile de France, multiplicité des partenaires car nombreuses collectivités (difficulté de créer un réseau)</p> <p>Peu de disponibilité de logements sociaux car logements attribués aux réservataires (arbitrage entre les mutations de logement urgentes et la mise à disposition des logements restant disponibles pour le projet « sortie d'hôtel » ou autres projets).</p> <p>Trop de petites typologies proposées (T1 et T2, quelques T3) car les grandes typologies sont réservées par la préfecture</p> <p>Si éloignement du département : risque de rupture de suivi en soins psychiatriques (sectorisé ; la passation est possible seulement si la structure d'accueil peut relayer le suivi)</p>

<p>Microsystème</p>	<p>Accompagnement effectué au domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement physique de la famille pour visiter le logement, si besoin. <p>Accompagnement de proximité avec la famille ; possibilité de travailler sur plusieurs aspects (relation parents-enfants, orientation vers les partenaires, appropriation du logement ; insertion dans le quartier ; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs visites au domicile à la différence de l'accompagnement classique (adaptation aux besoins) <p>Environnement favorable :</p> <p>Logement proche des services, transports ; compenser l'isolement lié à la perte de l'entraide entre familles.</p> <p>Eloignement du conjoint violent (hébergement ou logement)</p>	<p>Logement proposé éloigné du territoire d'ancrage : perte des ressources du réseau social et structures (ex : garde des enfants ; démarches administratives) ; retour parfois dans l'ancienne ville pour effectuer les démarches.</p> <p>Logement proposé éloigné du lieu du travail : difficulté à gérer la scolarité des enfants</p> <p>Logement proposé non adapté à la famille (non accessible/handicap de l'enfant ; coût des charges non adapté au budget ; non adapté au projet de regroupement familial).</p>
---------------------	--	---

Tableau 4 : Les facteurs de conversion personnels

	Facteurs de conversion personnels positifs	Facteurs de conversion personnels négatifs
Macrosystème	Priorité du logement par le DALO	Manque de compréhension des dispositifs liés au logement
Mésosystème et Exosystème	Habitude de payer une participation (même symbolique) à la chambre d'hôtel ou à l'hébergement Adhérer au relogement (partir de l'hôtel ; économiser pour les meubles ; payer un loyer ; se loger dans un nouveau secteur, trouver de nouveaux voisins) Situation familiale éligible au logement social Autonomie sociale : pour effectuer ses démarches ; Autonomie financière : ressources stables et suffisantes ; Apprendre à connaître les interlocuteurs du territoire (accompagnement social, santé, bailleur social)	Ne pas avoir le choix de quitter ou non l'hôtel Ne pas avoir le choix de la situation géographique du logement Manque d'autonomie dans les démarches par exemple à cause de la barrière de la langue Mauvaises habitudes prises à l'hôtel avec les travailleurs sociaux (sollicitations très nombreuses de la part de la famille) Peu de ressources et pas de financement effectif pour l'achat des meubles Pas de systématisation de la visite du logement Ne pas avoir le choix du logement (difficulté d'adhésion) Attachement aux personnes et aux lieux de l'hébergement ou de l'hôtel (durée longue)
Microsystème	Se sentir prêt(e) au relogement ; être motivé(e) pour quitter l'hébergement Capacité à se projeter dans son logement y compris pour ses enfants (épargner, se fixer des priorités, percevoir un nouveau départ) Augmenter ses connaissances sur le logement social Capacité à se faire aider pour aménager son logement Capacité de résilience pour soi et ses enfants Aider les enfants à se sentir chez eux : marquage de la différence avec l'hôtel. Les enfants : facteurs de sécurisation et de projection Apprentissages et changement d'habitudes	Sentiment d'isolement : perte de l'entraide des familles de l'hôtel Problématiques liées à la parentalité et à des violences Mal être lié aux traumatismes ou aux problèmes de santé

Tableau 5 : Les facteurs de conversion sociaux

	Facteurs de conversion sociaux positifs	Facteurs de conversion sociaux négatifs
Macrosystème	<p>Structuration d'un accompagnement pluriprofessionnel et inter-partenarial de l'hébergement jusqu'au maintien dans le logement social (suivi du parcours de la famille)</p> <p>Formations inter-partenariales liées au logement (ex : pour le montage de dossiers conformes par les TS à l'hôtel) et à l'hébergement auprès des professionnels intervenant dans l'accompagnement des familles.</p> <p>Au sein des lieux d'hébergement, développer en proximité les actions d'éducation au logement pour les familles.</p>	<p>Manque de relais à la fin de l'intervention d'accompagnement pour les familles présentant des fragilités car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque structurel de relais sur les territoires (secteur social en tension ; secteur psychiatrique et médical en tension) - Passation avec le bailleur social non prévu (la famille devient un locataire comme les autres ; peu de moyens humains pour le suivi social) <p>Peu de possibilité de muter de logement une fois le logement attribué</p>
Mésosystème	<p>Perception par les familles et les professionnels de l'efficacité de l'intervention</p> <p>Interconnaissance entre partenaires : alignement des sens pour l'intervention ; confiance mutuelle ; compréhension des attentes de chacun ; habitude de travailler ensemble, capitalisation ; référent de l'intervention au sein de chacune des structures.</p> <p>Expertise dans le domaine du logement social pour l'accompagnement vers et dans le logement</p>	<p>Manque de pratique et de connaissances sur le montage de dossiers de logement social et sur le fonctionnement du logement social (ex : fonctionnement CALEOL, mutations de logement)</p> <p>Manque de compréhension des attendus d'un bailleur social</p> <p>Manque de communication interne sur l'intervention partenariale, au sein de chaque structure</p>

	<p>Partage d'outils et d'informations sur les familles suivies entre les partenaires pour une meilleure réactivité.</p> <p>pour les CALEOL : Rapports sociaux détaillés pour un meilleur positionnement des familles ; présence d'un TS référent de la structure accompagnatrice (ex : ALFI) ; passation entre la structure accompagnatrice et le bailleur social des dossiers de familles en fin d'accompagnement et présentant des fragilités.</p>	
Microsystème	<p>Passage de témoin à formaliser entre les partenaires et avec la famille (ex : rendez-vous commun entre Croix Rouge et ALFI à l'entrée du logement ; expliquer les différents passages ; document symbolique de fin d'accompagnement).</p> <p>Accompagnement souple et global, en collaboration avec la famille : adaptation aux besoins pour une ouverture des droits ; une appropriation, gestion et usage du logement ; une connaissance des bons interlocuteurs ; un ancrage dans le territoire ; une mise en lien avec les structures locales.</p> <p>Encourager l'autonomie des familles</p>	<p>Manque de formalisation claire des passages de relais auprès de la famille, au moment des changements d'interlocuteurs.</p> <p>Manque d'identification claire des besoins ou difficultés chez la famille, nécessitant une poursuite de l'accompagnement global au sein du logement.</p>

DISCUSSION

Trois mécanismes constitutifs de l'accompagnement global

Rappelons que les facteurs de conversion doivent être positifs pour que les familles monoparentales puissent utiliser les ressources de leur écosystème et leurs ressources personnelles dans le but de développer leurs capacités liées à l'identité-logement. Certains facteurs négatifs peuvent aussi illustrer des manques de ressources ou des manques d'accès à celles-ci. Les facteurs serviront ensuite à proposer un accompagnement global au sein d'un écosystème favorable au développement de ces capacités.

Les facteurs de conversion identifiés, qu'ils soient temporels, personnels, sociaux et spatiaux se combinent autour de **trois mécanismes constitutifs de l'accompagnement global** qui pourrait contribuer au développement des capacités liées à l'identité-logement :

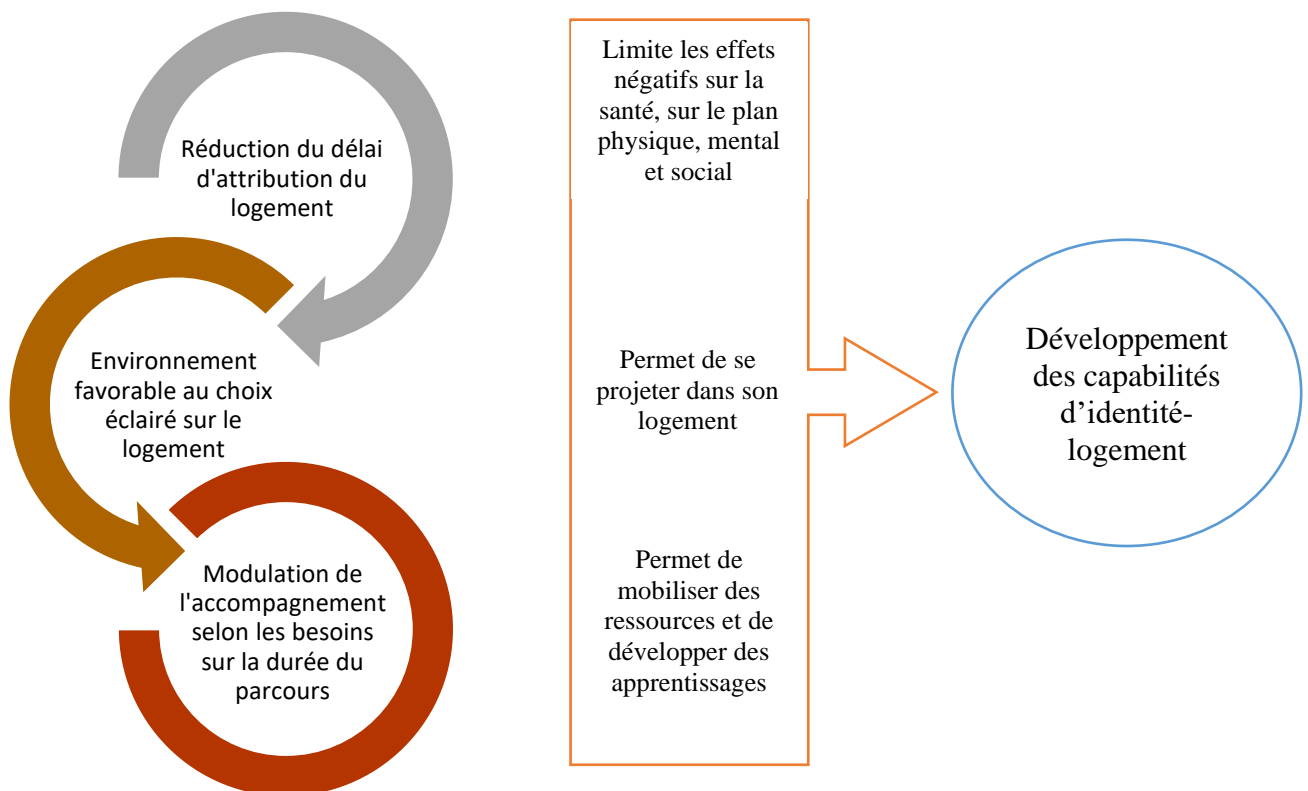


Figure 12 : Les mécanismes de l'accompagnement social favorisant le développement des capacités d'identité-logement

Mécanisme 1 : Réduction du délai d'attribution d'un logement social aux familles hébergées.

Effets négatifs sur la santé des familles :

- L'impact des conditions d'hygiène et de salubrité sur la santé physique et psychique des mères et de leurs enfants
- L'éparpillement géographique et mental
- Les privations de liberté et la discrimination

Les facteurs de conversion principaux :

- Un partenariat sur la durée impliquant une interconnaissance entre professionnels, une connaissance de leurs attentes réciproques, et un alignement des sens pour l'intervention.
- Une formation inter partenariale pour modifier les pratiques
- Des systèmes d'information communs pour améliorer la fluidité

Mécanisme 2 : Création d'un environnement favorable pour un choix éclairé sur le logement

Effet positif sur les familles :

- Projection vers le logement, préparation à l'installation, etc.

Les facteurs de conversion positifs

- Disposer de logements sociaux disponibles
- Préparer la sortie d'hébergement : permettre à la famille hébergée de se projeter au-delà de la régularisation administrative et de l'accompagnement au quotidien
- Assurer une continuité de l'accompagnement entre l'hébergement et le logement qui soit envisageable par la famille (passage de relais)

Mécanisme 3 : Modulation de l'accompagnement selon les besoins de la famille et sur la durée du parcours

Effet positif sur les familles : se sentir en sécurité, mobiliser les ressources, développer des apprentissages

- Un accompagnement de proximité, modulable selon les besoins des familles, et tenant compte des ressources environnementales réelles et des facteurs personnels de conversion
- Une conception de l'accompagnement sur la durée du parcours, de l'hébergement jusqu'à la vie en tant que locataire classique du logement social.

Proposer un accompagnement global tenant compte des mécanismes

Tableau 6 : Propositions d'accompagnement global selon les 3 mécanismes

N°	Mécanisme	Propositions pour un accompagnement global
1	Réduction du délai d'attribution	<p>Partenariat sur la durée associant au moins 3 acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une structure pour l'accompagnement en hébergement (AHI) - une structure pour l'accompagnement dans le logement - un bailleur social <p>Un partenariat est ensuite à tisser sur chaque territoire</p> <p>Interconnaissance entre professionnels (connaissance des attentes de chacun, alignement des sens, confiance)</p> <p>Formation inter-partenariale pour une meilleure adéquation entre les propositions de logement et les dossiers de candidature</p> <p>Partage des mêmes outils ou du même système d'information</p>
2	Création d'un environnement favorable au choix éclairé sur le logement	<p>Proposition de logements en continu (conventions sur la durée)</p> <p>Typologies de logements et zones géographiques adaptées</p> <p>Partenariats avec les réservataires</p> <p>Préparation des familles lors de leur hébergement pour qu'elles se projettent, développent des habitudes et des apprentissages en lien avec le logement.</p>
3	Modulation de l'accompagnement selon les besoins et sur la durée du parcours	<p>Accompagnement de proximité, modulable et pluridisciplinaire selon les besoins des familles, tenant compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ressources environnementales réelles - des possibilités des familles (même si peu autonomes) - des problèmes de santé (y compris de santé mentale) et des traumatismes vécus (suivi psychologique ou psychiatrique, pair-aidants, infirmiers, etc.) <p>Cohérence de l'accompagnement sur la durée du parcours allant de l'hébergement jusqu'à la vie en tant que locataire classique du logement social.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - formaliser et prévoir les passations dans l'accompagnement tout au long du parcours - éviter les ruptures d'accompagnement si des besoins existent encore (s'assurer d'un passage de relais y compris avec le territoire)
--	--	--

Eclairer les liens avec les plateformes d'accompagnement du LDA

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Dihal en 2018 puis en 2020, intitulé : « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord », le plan du Logement d'abord (LDA) a été déployé par 23 collectivités souhaitant s'engager dans la réduction du nombre de personnes sans-abris¹². Les objectifs sont à la fois de mobiliser et produire une offre de logements abordables et adaptés, de promouvoir l'accès au logement des personnes sans domicile et défavorisées, de prévenir les ruptures dans les parcours, mais aussi de mobiliser les acteurs du territoire et de mieux accompagner les bénéficiaires du LDA (FAS, 2020)¹³. Ces territoires expérimentaux ont impulsé des plateformes territoriales d'accompagnement, qui visent à « améliorer l'allocation des ressources au regard des besoins et garantir un parcours d'accompagnement sans rupture » (Dihal, 2019, p.4)¹⁴. Pour guider ce déploiement la Dihal a proposé une liste de missions pouvant relever de ces plateformes, conformément aux principes du logement d'abord (Estecahandy et al, 2022)¹⁵.

En 2020, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), missionnée par l'Etat (DGCS) a mis en œuvre une démarche réflexive sur ces plateformes d'accompagnement expérimentales, en y associant plusieurs acteurs de terrain engagés dans le LDA, dans le but de donner des repères, conseils et outils pour déployer « un accompagnement pluridisciplinaire et adaptable aux

¹² https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/09/ami_2_lda.pdf

¹³ Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2020). *Plateformes territoriales d'accompagnement « Logement d'abord » : Développer des logiques de coordination renforcée au service des personnes*. FAS. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/02/FAS-Plateformes-accompagnement-LDA-2020.pdf>

¹⁴ Dihal. (2019). *Fiche chantier juillet 2019. Plateformes territoriales d'accompagnement : Quelles missions, quelles formes, quelles ressources ?* <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/07/dihal - fiche chantier plateforme d'accompagnement.pdf>

¹⁵ Estecahandy, P. & Hennin, M. (2022). Les principes du Logement d'abord : penser et organiser l'accompagnement des personnes sans domicile à l'échelle des politiques publiques. Dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique* (pp. 41-43). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0042>

besoins des ménages en situation de grande précarité aujourd'hui grandement exclus du logement d'abord » (FAS, 2020, p. 4)

Nous discuterons quelques-uns de nos résultats au regard des propositions et observations émanant de cette analyse.

Une coordination à l'échelle humaine, dans sa dimension temporelle et spatiale

Nos résultats montrent que la réussite de l'intervention repose sur la mobilisation d'un partenariat solide entre la structure d'accueil d'hébergement et d'insertion (AHI) chargée de l'accompagnement des familles à l'hôtel, le bailleur social et l'association chargée de l'accompagnement vers et dans le logement. Cette solidité repose entre autres, sur des facteurs favorisant un rapprochement entre les professionnels, une interconnaissance, un alignement des sens, un partage des informations, dans le but d'une meilleure réactivité et une proposition de logement plus adaptée à la famille ainsi qu'une cohérence dans l'accompagnement tout au long du parcours. Ceci rejoint les conclusions du rapport de la FAS qui stipule la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs AHI et les bailleurs sociaux. Ces derniers exprimant le besoin d'une meilleure transmission des informations sur les familles dans le but de proposer des logements plus adaptés. D'après le rapport, ces échanges supposent en préalable, « *une interconnaissance des acteurs, afin de connaître et comprendre les attentes de chacun, de créer une relation de confiance et un partenariat étroit, dans un objectif partagé d'éviter l'échec pour la personne* » (FAS, 2020, p. 10).

En accord avec nos résultats, la coordination des acteurs doit promouvoir des agilités sur le plan spatial pour une mise à disposition de ressources de proximité permettant un accompagnement de la famille à l'hôtel, puis au domicile en accord et en transition avec les ressources du territoire ; mais aussi sur le plan temporel en favorisant la réactivité des professionnels en cas de besoins et en donnant la possibilité d'un suivi au long court permettant des pauses et des reprises de l'accompagnement tout au long du parcours. La coordination doit finalement faciliter la mise en œuvre d'un accompagnement souple et de proximité pour tenir compte des facteurs de conversion personnels de la famille en s'ajustant à l'évolution de ses capacités et de ses choix. « *Le développement des plateformes ne doit donc pas viser seulement une évolution du back office des systèmes d'informations, de coordination et de répartition des rôles entre acteurs mais devraient bien correspondre à la mise en œuvre pour les personnes d'un*

service public en matière d'accès et de maintien dans le logement qu'elles puissent mobiliser par et pour elle-même » (FAS, 2020, p.1).

Si la FAS conclut son rapport sur le fait que les modèles de plateformes ont une vocation à être multiples pour trouver leur place au sein des dynamiques locales, elle recommande toutefois que ces plateformes soient l'interface opérationnelle du LDA entre les quatre acteurs suivants :

- a. Associations réalisant un accompagnement spécialisé (AHI) (ex : Croix Rouge Française)
- b. Acteurs de l'Aller-vers ou concourant à la prévention (ex : ALFI)
- c. Bailleurs sociaux et acteurs du logement (ex : Antin Résidences)
- d. Collectivité en charge de l'accompagnement polyvalent (ex : CCAS ou département)

Partant de nos résultats, et devant la multiplicité des collectivités et des acteurs en Ile de France, nous proposons un modèle uniquement basé sur les trois premiers partenaires et qui interviendrait au profit des familles monoparentales relevant du LDA candidates ou locataires du bailleur social impliqué. Une coordination initiée auprès d'une multitude de partenaires présenterait en effet le risque soit de démultiplier les plateformes par ville ou département, soit de complexifier la relation entre des acteurs trop nombreux et ne venant pas des mêmes territoires. Le risque d'éloignement des familles suivies deviendrait alors très important.

Une intervention pluridisciplinaire, centrée sur chaque famille

Le LDA vient mettre à nu un écosystème en souffrance tant sur le plan du logement social saturé en Ile de France (AORIF 2022a) et dont le modèle pourrait être mis en péril, par le manque de financements publics et la baisse des constructions (Madec, 2023)¹⁶, que sur le plan de l'hébergement, secteur déjà en tension en Ile de France et dont la réduction des crédits octroyés par l'Etat aux associations pour leurs activités liées à l'hébergement d'urgence, pourrait encore davantage fragiliser (FAS, 2023)¹⁷. Dans ces conditions, davantage de familles monoparentales risquent de se retrouver à la rue.

¹⁶ Madec, P. (2023, juin 27). *Comment réduire les inégalités de logement ?* Observatoire des inégalités.

<https://www.inegalites.fr/politiques-publiques-logement>

¹⁷ Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2023, juillet 24). *Communiqué de presse : Non à une nouvelle restriction budgétaire impactant les personnes précaires !* Fédération des acteurs de la solidarité.

<https://www.federationsolidarite.org/actualites/cp-non-a-une-nouvelle-restriction-budgetaire-impactant-les-personnes-precaires/>

Au vu du peu de logements disponibles et du délai nécessaire pour atteindre les objectifs de construction de nouveaux logements, le LDA ne pourra pas compenser cette augmentation du nombre de personnes à la rue. Ce phénomène aggravera d'autant plus les problématiques d'insécurité et de santé des personnes et de leurs enfants.

L'accompagnement pluridisciplinaire doit allier, comme il a été montré dans les résultats, une dimension sociale et psychologique. Au vu des expérimentations liées aux plateformes sociales (FAS, 2020) et à l'évolution des politiques publiques, il serait pertinent d'y adjoindre également du personnel médical (ex : infirmier psychiatrique), ainsi que des pairs-aidants qui auraient vécu des expériences de vie similaires.

La mobilisation des ressources du territoire doit s'effectuer par les familles avec l'aide, si besoin, des travailleurs sociaux tant dans le domaine de l'insertion professionnelle, de l'accès au droit, de la culture et des loisirs, du soutien à la parentalité. Un soutien aux structures associatives serait essentiel pour qu'elles puissent servir de relais aux familles, alors même que les acteurs de la FAS constatent paradoxalement, une diminution des moyens leur étant alloués, notamment dans le cadre de la politique de la ville (FAS, 2020, p.13).

En tenant compte de cet écosystème, l'enjeu de pouvoir mettre en place une plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire tient à la mise à disposition d'une combinaison de ressources au sein même de l'intervention, et sur un temps pérenne.

Elargir le dispositif « Un chez soi d'abord » aux familles monoparentales

D'après nos résultats, la condition de réussite de l'accompagnement global repose sur une proximité entre les acteurs du logement, ceux de l'accompagnement et la famille, ainsi que sur une pérennité de l'intervention. Cette dernière doit permettre aux professionnels d'acquérir et de mettre en œuvre de nouveaux savoirs et de nouvelles habitudes de travail, entre eux et avec les familles, et de capitaliser sur ce qui fonctionne. La pérennité est aussi un facteur important pour permettre la modulation de l'accompagnement auprès des familles, sans mettre dans la balance une durée de fin, si la transition de l'accompagnement avec le territoire n'est pas assurée. Enfin cette pérennité permet au bailleur de mettre à disposition des logements en continu selon des objectifs fixés par les 3 partenaires et qui permettent aux familles de mieux se positionner sur un logement qui leur convienne.

Cette constance du partenariat permet également de concevoir des améliorations en continu du type « ateliers collectifs » proposés aux familles lors de leur hébergement voire même lors de leur accès au logement sur des thématiques particulières selon leurs besoins et pour développer leurs capacités liées à l'identité-logement.

Pour asseoir ce modèle d'accompagnement, il serait pertinent de s'inspirer du dispositif « un chez soi d'abord » au sein des appartements thérapeutiques dont la pérennité a été fixée par le décret de 2016¹⁸.

Ce dispositif permet de mobiliser sur la durée un accompagnement pluridisciplinaire (médical, social, psychologique, etc.) pour des personnes initialement sans abri, atteintes de pathologies psychiatriques sévères, et relogées dans des appartements de coordination thérapeutiques.

Ayant été déployé depuis 2017 dans les grandes agglomérations, il compte 2570 places en 2022 (Dihal, 2023c). Au vu des résultats de ce dispositif sur les personnes relogées et sur leur maintien dans le logement, le plan LDA 2023-2027 prévoit de l'étendre aux villes moyennes et aux zones rurales, et d'élargir le public ciblé avec la création de « Un chez-soi d'abord Jeunes ». Il s'agira selon la Dihal « d'agir tôt dans le parcours d'errance des jeunes pour éviter la dégradation des troubles psychiques et l'allongement du parcours de rue » (Dihal, 2023c).

Nous proposons que le dispositif « Un chez soi d'abord » soit également élargi et adapté à des familles monoparentales sans domicile et relogées dans du logement social classique, avec des financements pluriannuels et reconductibles, permettant de subventionner ces plateformes d'accompagnement global dotées d'une équipe pluridisciplinaire. La formation des acteurs s'inscrirait aussi dans ces enjeux de réussite du dispositif. Ces différentes propositions entrent en résonance avec l'enjeu 3 du Plan du logement d'abord 2023-2027 « Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé » (Dihal, 2023c, p.14 et 15).

¹⁸ Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », 2016-1940 (2016).
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033735512>

CONCLUSION

En janvier 2022, la Fondation Abbé Pierre préconisait, de généraliser le Logement d'abord pour viser l'objectif « Zéro personne sans domicile » (FAP, 2022, p.138), mais alertait sur la nécessité d'investir massivement sur l'hébergement et sur le logement avec notamment la production de 150 000 logements sociaux par an. Le Plan LDA a été reconduit par les pouvoirs publics sur la période 2023-2027, permettant de fixer des objectifs de déploiement de certaines offres de logement adaptés aux personnes sans domicile (ex : pensions de famille, intermédiation locative, résidence sociale). Toutefois, les acteurs du logement déplorent un manque de clarté quant aux objectifs de production de logements sociaux en PLAI sur la nouvelle période (USH, 2023 ; CAU, 2023b). Or certains secteurs sont particulièrement tendus, comme en Ile de France, où la demande est 10 fois supérieure à l'offre de logement social. Le manque de logements disponibles impacte tous les publics mais particulièrement les familles monoparentales qui restent parfois plusieurs années dans des hôtels sociaux non adaptés et dont certains sont insalubres. Ces situations de vie, et surtout lorsqu'elles se prolongent, dégradent l'état de santé des femmes et celui de leurs enfants et peuvent avoir un impact y compris, après l'accès au logement pérenne (Tinland, A. et al, 2022).

La recherche collaborative menée par l'ALFI et le LEPS, s'accorde avec les principes du Logement d'Abord, tout en proposant un nouveau cadre conceptuel à l'accompagnement global des familles, basé sur l'approche par les capacités et le concept d'identité-logement. L'accompagnement global devrait permettre aux personnes accompagnées de développer leurs capacités d'identité-logement pour vivre dans leur logement selon un mode de vie en société qui leur convienne. Pour aboutir à ce résultat, l'intervention auprès des familles doit combiner les trois mécanismes suivants : la « réduction du délai d'attribution du logement » (mécanisme 1) avec « la création d'un environnement permettant le choix éclairé sur le logement » (mécanisme 2) avec « la modulation de l'accompagnement selon les besoins et sur la durée du parcours » (mécanisme 3). Envisagés d'un point de vue écosystémique, les facteurs de conversion des ressources sont formalisés selon des dimensions personnelle, sociale, spatiale et temporelle et positionnés sur les plans macro, méso/exo et micro. Concevoir un une intervention d'accompagnement global revient donc aussi à s'interroger sur le positionnement des ressources et leur influence sur l'intervention elle-même. Ainsi, la complexité de l'accompagnement global tient à l'interdépendance de différents niveaux systémiques (macro

↔micro) dont les acteurs n'ont pas forcément la maîtrise. Par exemple le mécanisme 1 sur la réduction du délai d'attribution et le mécanisme 3 sur le choix éclairé sur le logement, sont très dépendants du macrosystème et de la disponibilité des logements sur le territoire. De même le mécanisme 3 sur la modulation de l'accompagnement est fortement lié aux financements permettant aux associations de prolonger leur action sur un temps long. Au niveau du mésosystème, l'interconnaissance entre les professionnels des différentes structures, la formation des acteurs, l'alignement des sens, la confiance mutuelle et la capitalisation de l'expérience, donnent des arguments supplémentaires à inscrire le dispositif d'accompagnement dans la durée.

Des propositions concrètes sont énoncées dans ce rapport pour mettre en œuvre les trois mécanismes au sein d'un accompagnement global. Elles ne sont pas exhaustives et trouvent une résonance avec les plateformes d'accompagnement du LDA. Des perspectives de recherches universitaires seraient pertinentes pour accompagner ce type de changements structurels et alimenter la réflexivité sur l'action opérationnelle. Elles pourraient être menées par l'ALFI et le LEPS dans ce même cadre de collaboration.

Ces interventions d'accompagnement des publics sans domicile depuis l'hébergement vers le logement ont tout intérêt à se structurer au sein de dispositifs pérennes, du type « un chez soi d'abord » revisité pour les familles monoparentales, ou encore sous la forme de conventions pluriannuelles entre l'Etat, les acteurs de l'accompagnement, et les bailleurs sociaux (AVDL revisité pour le LDA). Il est aussi évident que la réussite de cet accompagnement est interdépendante de l'évolution du Plan Logement d'Abord et des moyens qui lui seront affectés sur les prochaines années.